



Dématérialisation des factures

Chorus factures
une solution simple
100 % GRATUITE



Gains financiers

Réduction des coûts d'impression,
de stockage et d'acheminement

Gains d'espace d'archivage



Gains de temps

Processus de facturation facilité

Réduction des temps de
traitement des factures



Gains environnementaux

Réduction de l'empreinte
carbone



Amélioration de la relation services de l'Etat / fournisseurs

Suivi, à tout moment, du
traitement des fact



Traçabilité et Sécurité

Intégration automatique des
factures au système comptable

Garantie de réception des
factures par le système comptable

Réduction des litiges

LA DÉMARCHE

Chorus factures propose 3 modes de transmission de vos factures et le suivi de leur traitement :

- Saisir vos factures en ligne
- Déposer vos factures au format PDF

via le **portail**

- Transmettre vos factures directement à l'Etat ou par le biais d'opérateurs de dématérialisation en automatisant les flux pour de gros volumes de factures

via l' **EDI***

Quel choix ?



Notez que le mode de transmission dépend du volume de factures émis. Plus le nombre de factures est élevé plus la dématérialisation complète via des flux EDI s'avère rentable.



COMMENT CHOISIR LE MODE DE TRANSMISSION LE MIEUX ADAPTÉ ?

Mon entreprise émet un volume de factures :

Faible

LA SAISIE

- de 100 factures

Avantages

Je n'ai pas de démarche à mettre en oeuvre pour dématérialiser fiscalement mes factures.

Point d'attention

Le cas échéant, je dois saisir en double ma facture : dans ma comptabilité et sur le portail Chorus factures.
La saisie de ma facture étant manuelle, je reste soumis à d'éventuels problèmes de fiabilité / erreurs.

Modéré

LE DÉPÔT

Entre 100 et 1000 factures / an

Avantages

Je n'ai pas de démarche à mettre en oeuvre pour dématérialiser fiscalement mes factures.
Je produis la facture depuis mon système d'information comptables.

Point d'attention

Je prends en charge la production de mes factures.
Je dois systématiquement déposer " manuellement " chaque facture sur le portail Chorus factures pour transmission.

Elevé

L'EDI

+ de 1000 factures / an

Avantages

L'envoi de ma facture est entièrement automatisé. Elle est émise au format normalisé. Son envoi ne requiert pas d'intervention manuelle.

Point d'attention

Je prends en charge le démarrage du raccordement technique aboutissant :

- à la production de mes factures au format normalisé XML ;
- au raccordement technique à destination du concentrateur ;
- au respect des conditions d'échange et de stockage prévues par la loi.

LA SAISIE

- de 100 factures / an

LE DÉPÔT

Entre 100 et 1000 factures / an

L'EDI

+ de 1000 factures / an

Les grandes étapes pour mes premières factures

1 Je me connecte au Portail Chorus factures

2 Je crée mon compte

3 Je reçois un mail de confirmation d'activation de mon compte

Je me munis des informations présentes sur le bon de commande de l'administration :
- numéro de la commande de référence (Engagement Juridique (EJ) : 10 caractères)
- code du service réceptionnant votre facture (Service exécutant des demandes de paiement)

4 Je signe en ligne le mandat de facturation et les conditions générales d'utilisation

4 Je choisis le format de ma facture et je crée cette dernière depuis mon outil de facturation

PDF signé

Je contacte une agence de certification

PDF non signé

Je possède des pistes d'audit fiables

5 Je saisis ma facture manuellement

5 Je dépose ma facture PDF sur le Portail

6 Je consulte l'avancement de mes factures

- ✓ Ma facture est reçue par le service facturier
- ✓ Ma facture est en cours de traitement
- ✓ Ma facture est payée

Je contacte par mail l'AIFE qui m'indiquera la marche à suivre à :
support.technique@chorus-factures.budget.gouv.fr

PDF signé ...

Le PDF signé est un document signé électroniquement par un outil de signature. Il s'accompagne d'un certificat électronique délivré par une agence de certification. Cette méthode permet d'authentifier le porteur du document et de protéger son contenu.

... PDF non signé

Le PDF non signé est un PDF classique. Dans ce cas, comme pour la facturation papier, le Code Général des Impôts demande d'apporter la preuve de "contrôles documentés et permanents (...) permettant d'établir des pistes d'audit fiables".

Les prérequis

- Un numéro d'identification de l'entreprise SIRET, RIDET, RCS, ou TVA intracommunautaire

Rendez-vous sur le Portail :

<https://chorus-factures.budget.gouv.fr>

